

*Les normes IFRS présentent la caractéristique de se référer au premier rang à un processus de normalisation qui peut se définir rapidement comme le fait de rendre publiques des normes privées sans leur demander de faire la preuve de leur représentativité au sens de la mise à l'épreuve démocratique (le suffrage universel et le vote devant le Parlement), mais aussi de cohabiter avec d'autres normes. C'est pourquoi, avant d'en faire une des manifestations de ce qui est aujourd'hui qualifié de mondialisation, il est important de fixer ce dont il s'agit au regard des concepts qui les fondent. Il en ira ainsi de la notion de norme, de règle, d'audit et de régulation.*